

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Séance du 15 décembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), M. BERTHIER (représenté par M. GOUDEAU).

Membre excusé : (1) Mme ROLLIN.

Date de convocation : 8 décembre 2009

Délibération n° : 80-2009

Objet : Admission de créances en non-valeur

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ Budget principal :

- DISH (CL Champollion)	:	40,00 €
- Résidence Abrioux	:	3 765,06 €
- Résidence Viardot	:	710,51 €
- Centre de Loisirs Balzac	:	24,04 €
- DRPA (Marronniers)	:	38,56 €
- Service Action Tutélaire	:	1 381,69 €
- Repas à Domicile Livraison	:	286,21 €

TOTAL : 6 246,07 €

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 JAN. 2010

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DAG : 1  
Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE** 16 DEC. 2009